

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son sixième rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 14 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

### Questions à l'étude :

- Projet de loi 21 — *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres et modifications connexes/The Conflict of Interest (Members and Ministers) and Related Amendments Act*;
- projet de loi 29 — *Loi de 2020 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2020*;
- projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale (publicité du gouvernement)/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act (Government Advertising)*;
- projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*;
- projet de loi 52 — *Loi corrective de 2021/The Minor Amendments and Corrections Act, 2021*;
- projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*.

### Composition du Comité :

- U. ASAGWARA;
- M. le ministre GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MICHALESKI;
- M. SMOOK;
- M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. MICHALESKI à la vice-présidence.

### Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 14 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi de 2020 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2020* :

Molly McCracken	Centre canadien de politiques alternatives
Philip Halprin	Particulier
Brenda Halprin	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale (publicité du gouvernement)/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act (Government Advertising)* :

Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
--------------	-----------------------------------

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act* :

Bridget Whipple	Syndicat des infirmières du Manitoba
Kevin Walby	Directeur, Centre pour l'accès à l'information et à la justice, Université de Winnipeg
Shawna Finnegan	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*:

Shawna Finnegan

Particulier

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi de 2020 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2020* :

Leanne Fenez

Particulier

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale (publicité du gouvernement)/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act (Government Advertising)* :

Darryl Harrison

Winnipeg Construction Association

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act* :

Denys Volkov

Association des municipalités du Manitoba

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 21)** — *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres et modifications connexes/The Conflict of Interest (Members and Ministers) and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 29)** — *Loi de 2020 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2020*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 32)** — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale (publicité du gouvernement)/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act (Government Advertising)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 49)** — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'alinéa 9a) du projet de loi soit supprimé.*

*Il est proposé que le paragraphe 98(1) figurant à l'article 43 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Examen de la présente loi dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur**

**98(1)** Le ministre responsable procède à un examen approfondi de la présente loi dans les cinq ans suivant la date de l'entrée en vigueur du présent article. Il permet au public de présenter des observations dans le cadre de cet examen.

**(N° 52)** — *Loi corrective de 2021/The Minor Amendments and Corrections Act, 2021*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 54)** — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que le paragraphe 67(1) figurant à l'article 33 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Examen de la présente loi dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur**

**67(1)** Le ministre procède à un examen approfondi de la présente loi dans les cinq ans suivant la date de l'entrée en vigueur du présent article. Il permet au public de présenter des observations dans le cadre de cet examen.

Le président,

Rapport présenté par :

---

M. SMOOK

Le 14 avril 2021